



**COPIE DE RÉOLUTION
DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

Une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade tenue à huis clos le septième jour du mois de décembre deux mille vingt sous la présidence de la mairesse Diane Aubut et à laquelle étaient présents les conseillères mesdames Germaine Leboeuf, Nancy Benoît, Elizabeth Faucher et les conseillers messieurs Yves Vinette, Francis Perron, Gérald Bilodeau.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Jacques Taillefer, agissait comme secrétaire de la séance.

Résolution numéro 2020.12.280

**REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCE CONJUGALE – DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infraction contre la personne en contexte conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre les violences conjugales;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer Sainte-Anne-de-la-Pérade municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 15 décembre 2020.

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier